

CENTRE SOCIO-CULTUREL - avenue des Archers - 56200 La GACILLY

Fiche à remplir par tout demandeur et à retourner le plus rapidement possible à la Mairie – BP 4 – 56204 La Gacilly

NOM et ADRESSE DE L'ORGANISATEUR :

N° de Téléphone :

NOM et ADRESSE DE LA PERSONNE RESPONSABLE :

N° de Téléphone :

NATURE DE LA MANIFESTATION :

DATE et DUREE DE LOCATION : Le DE : à

OU DUAU DE : à

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES :

REGLEMENT

L'aménagement (installation des tables + chaises sont à la charge de l'organisateur)

Le nettoyage et le rangement du mobilier utilisé (sauf tribune) sont à la charge de l'utilisateur. Il doit être réalisé dès la fin de la location ou au plus tard le lendemain de la location si aucune autre réservation n'a été enregistrée.

L'extinction des lumières sera à faire par le locataire

Il est formellement interdit d'utiliser des appareils de cuisson autres que ceux déjà en place.

Un état des lieux sera réalisé à la remise des clés ainsi qu'à leur retour. Le rendez-vous doit être fixé avec l'agent chargé de la gestion des salles.

la Mairie facturera des heures de ménage à hauteur de 30 € de l'heure, le cas échéant, pour la remise en état des lieux.

La réservation des places et le contrôle des entrées sont à la charge et sous la responsabilité des utilisateurs.

Toutes les dégradations sont à la charge des utilisateurs (une facture sera adressée en cas de dégâts causés à la salle et/ou au matériel).

Toute modification d'utilisation de la salle doit faire l'objet d'une visite de sécurité préalable.

L'estrade ne se déplace pas.

TARIFS DE LOCATION -

Les tarifs (cf. tableau au verso) seront doublés pour utilisation par des personnes ou associations extérieures à la commune de La Gacilly.

Les tarifs seront majorés de :

- 35 euros pour toute utilisation des salles après 22 heures
- 65 euros pour toute utilisation les Samedis et Dimanches
- 75 euros pour le chauffage, du 1^{er} octobre au 30 avril

Les tarifs de location pour une utilisation des salles deux jours consécutifs sont les suivants :

PETITE SALLE : - le tarif du 1^{er} jour est celui prévu dans le tableau - le tarif du 2^{ème} jour est de 60 euros.

GRANDE SALLE :- le tarif du 1^{er} jour est celui prévu dans le tableau - le tarif du 2^{ème} jour est de 100 euros

Les majorations de tarifs prévus pour l'utilisation après 22 heures et les Samedis et Dimanches s'appliquent également le 2^{ème} jour.

VIDE GRENIER et/ou VENTE AU DÉBALLAGE

Au moment de la réservation de la salle, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir une demande d'autorisation ainsi que le registre des personnes présentes.

MANIFESTATIONS	PETITE SALLE	GRANDE SALLE	A REPORTER	
	1	2	1	2
Réunions, vins d'honneur	90	130		
Manifestation (belote, échecs, fêtes, arbres de Noël...)	140	185		
Expositions (entrées gratuites)	140	185		
Congrès	140	185		
Banquets, buffets (Hors mariage)	185	290		
Mariage (avec soirée dansante)	235	350		
Spectacles	235	350		
Bals, soirées dansantes	235	350		
Expositions (entrées payantes) Ventes diverses, braderies...	235	350		
Majoration pour le 2 ^{ème} jour	60	100		
Majoration pour une utilisation après 22 h00	35			
Majoration pour une utilisation les samedis ou dimanches	65			
Majoration pour chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril	75			
TOTAL LOCATION				

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés entre la date de réservation et la date d'utilisation des salles

*(un avis des sommes à payer vous sera adressé à l'issue de la manifestation, le règlement est à adresser au trésor public - rue de l'hôtel de ville 56200 La Gacilly).

Je reconnais avoir été informé du règlement intérieur et accepte les conditions d'utilisation de la salle

A LA GACILLY, le.....

Bon pour accord

Signature

MATERIEL SOUHAITE (cocher la ou les case(s)).

L'estrade ne se déplace pas

PODIUM

Petite Salle Grande Salle

50m²

24m²

24m²

CHAISES OU FAUTEUILS

Nombre à Préciser

CUISINE

SONORISATION

1 micro

oui non

TABLES

Maximum 100 tables

Nombre à préciser

PANNEAUX D'EXPOSITION

Maximum 10 panneaux

Nombre à préciser

TRIBUNE TELESCOPIQUE

Petite Salle

oui non

Cadre réservé à la Mairie

Observation(s) :

Copie de la réservation donnée à : _____ le _____

Comptabilité : Bordereau n° _____ Titre n° _____ du _____